ID: 030-213002736-20251105-2025\_11\_52-DE

## DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DE PEYROLAS

Délibération 2025-11-52

L'an deux mille vingt-cinq et le 5 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de :

M. SALAU Claude Maire,

Nombre de Membres		
En	Présents	Votants
exercice		
14	10	11

En	Présents	Votants
exercice		
14	10	11

Date de la

Convocation

28/10/2025

Présents: Messieurs et Mesdames, EYMARD Françoise, LEROUX Aurélie, ROLLET Franck, GASO Stéphania, CAVALIER Grégory, FLORENSON Fabien, GEROSA-UDYCZ Isabelle, PARRE Jérôme, BOULOGNE Damien

Absent(s): ALLIGIER Stéphanie, WU-ROLLIN Florence ALLIGIER Jean-Luc

Excusé(s): MUCHA Jean-Philippe

Pouvoir(s): MUCHA Jean-Philippe donne procuration à Aurélie LEROUX

A été nommé secrétaire : Damien BOULOGNE

## REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU STADE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5711-1 et L 5211-20;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Eclairage Public Maintenance

Ce projet s'élève à 664,20 € HT soit 797,04 € TTC.

## Définition sommaire du projet :

sur la commune de SAINT JULIEN DE PEYROLAS.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage Maintenance Eclairage Public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée :

- Approuve le projet dont le montant s'élève à 664,20 € HT soit 797,04 € TTC, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- S'engage à délivrer les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
- S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 660,00 €.

Autorise Monsieur le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint.

Versera, à la réception des travaux, sa participation définitive au moment du solde.

M le Maire,

Claude SALAI